

ASSOCIATION
« INSERTION SOCIALE PAR LE TRAVAIL ADAPTÉ »
I.S.T.A.
Association Loi 1901

Impasse Maurice Geslin
49124 SAINT-BARTHÉLÉMY D'ANJOU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

ASSOCIATION « INSERTION SOCIALE PAR LE TRAVAIL ADAPTÉ »

I.S.T.A.

Association Loi 1901

Impasse Maurice Geslin

49124 SAINT-BARTHELEMY D'ANJOU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux membres de l'Association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ISTA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

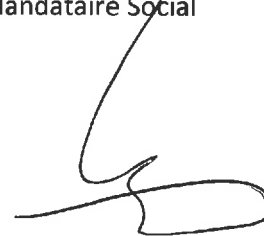
Fait à Angers, le 5 juin 2018

SAS SOREX
Commissaire aux Comptes

David RENOU
Commissaire aux Comptes Associé

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy 'D' followed by a stylized 'R' and 'E'.

Stéphane GRENOUILLEAU
Commissaire aux Comptes Associé
Mandataire Social

A handwritten signature in black ink, featuring a long, sweeping horizontal stroke at the bottom and a vertical line extending upwards from the center.

ETATS FINANCIERS

ANNEXES

Actif immobilisé		Du 01/01/2017 au 31/12/2017		Net	Du 01/01/2016 au 31/12/2016 Net
		Brut	Amortis., prov.		
Capital souscrit non appelé (0)	AA				
Frais d'établissement *	AB		AC		
Frais de recherche et développement	AD		AE		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	29 032	AG 15 432	13 600	10 406
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN	188 182	AO 5 676	182 506	151 766
Constructions	AP	2 993 006	AQ 736 609	2 256 397	2 302 175
Installations techniques, matériel et outill. industriels	AR	1 277 628	AS 1 106 791	170 837	119 118
Autres immobilisations corporelles	AT	579 402	AU 466 276	113 126	142 815
Immobilisations en cours	AV	9 297	AW	9 297	
Avances et acomptes	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières *	BH	343	BI	343	381
TOTAL (I)	BJ	5 076 890	BK 2 330 784	2 746 106	2 726 661

Actif circulant		Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnements	BL	30 510	BM	30 510	31 047
En cours de production de biens	BN		BO		
En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés *	BX	1 160 926	BY 147 695	1 013 231	943 667
Autres créances	BZ	262 963	CA	262 963	228 097
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD		CE		
Disponibilités	CF	1 756 058	CG	1 756 058	1 483 998

Comptes de régularisation		Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Charges constatées d'avance *	CH	26 546	CI	26 546	37 478
TOTAL (II)	CJ	3 237 003	CK 147 695	3 089 307	2 724 287
Charges à répartir sur plusieurs exercices * (III)	CL				
Primes de remboursement des obligations (IV)	CM				
Ecart de conversion actif * (V)	CN				
TOTAL GENERAL (I à V)	CO	8 313 893	2 478 480	5 835 413	5 450 948



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

Fonds propres		Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Fonds propres	DA	2 878 684	2 654 193
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
Ecart de réévaluation * (dont écart d'équivalence)	EK		
Réserve légale	DC		
Réserves statutaires ou contractuelles	DD		
Réserves réglementées *	DE		
Autres réserves	DF		
Report à nouveau	DG		
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	DH		
Subvention d'investissement	DI	363 670	224 491
Provisions réglementées *	DJ		
	DK		
TOTAL (I)	DL	3 242 354	2 878 684
Autres fonds propres		Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges		Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ	275 960	271 660
TOTAL (III)	DR	275 960	271 660
Dettes		Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU	1 119 032	1 202 865
Emprunts et dettes financières divers	DV		
Avances et acomptes reçues sur commande en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	117 543	146 681
Dettes fiscales et sociales	DY	995 275	935 126
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	53 427	14 379
Autres dettes	EA		1 003
Produits constatés d'avance	EB	31 821	551
TOTAL (IV)	EC	2 317 099	2 300 604
Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	5 835 413	5 450 948



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

Produits d'exploitation		Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Ventes de marchandises *	FC		
Production vendue	FF	3 048 032	2 991 840
Biens	FI	859 714	819 522
Services			
Chiffres d'affaires nets *	FL	3 907 746	3 811 363
Production stockée *	FM		
Production immobilisée *	FN		
Subventions d'exploitation	FO	2 545 986	2 417 742
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges *	FP	32 972	20 100
Autres produits (1)	FQ	15 311	12 867
Total des produits d'exploitation (I)	FR	6 502 015	6 262 072
Charges d'exploitation		Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Achats de marchandises (y compris droits de douane) *	FS		
Variation de stock (marchandises) *	FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *	FU	225 334	242 911
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *	FV	537	- 2 658
Autres achats et charges externes (3) *	FW	590 758	663 612
Impôts, taxes et versements assimilés *	FX	108 498	108 495
Salaires et traitements *	FY	3 947 799	3 791 808
Charges sociales	FZ	1 023 722	946 085
Sur actif immobilisations	GA	197 762	187 963
- dotations aux amortissements *	GB		
- dotations aux provisions	GC	1 147	1 760
sur actif circulant : dotations aux provisions	GD	5 443	55 769
Pour risques et charges : dotations aux provisions	GE	12 741	18 372
Autres charges	GF		
Total des charges d'exploitation (II)	GG	6 113 740	6 014 117
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GG	388 275	247 955
Opérations en commun		Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)	GI		
Produits financiers		Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Produits financiers de participation (5)	GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL	6 062	7 245
Reprises sur provisions et transferts de charges	GM		
Différences positives de change	GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO		
Total des produits financiers (V)	GP	6 062	7 245
Charges financières		Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)	GR	35 496	40 020
Différences négatives de change	GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT		
Total des charges financières (VI)	GU	35 496	40 020
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	GV	- 29 434	- 32 776
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW	358 841	215 180



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

Produits exceptionnels		Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 730	7 297
Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	500	5 242
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (VII)	HD	6 230	12 539
Charges exceptionnelles		Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	86	1 629
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH	86	1 629
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	6 144	10 910
Rubriques		Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur le bénéfice * (X)	HK	1 315	1 599
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	6 514 308	6 281 855
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	6 150 637	6 057 365
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des Produits - Total des Charges)	HN	363 670	224 491



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

ISTA

SANITÉS & SPORTS TRANSNATIONALES

www.ista49.org

A N N E X E

**AU BILAN AVANT RÉPARTITION DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**

**et au COMPTE DE RÉSULTAT, sous forme de liste,
du 01.01.2017 au 31.12.2017**

Total du bilan	5.835.413 €
Excédent	363.670 €
Durée de l'exercice	12 mois

Les notes et tableaux ci-après n° 00 à 14 font partie intégrante des comptes annuels.



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

ANNEXE - SOMMAIRE

Note n° 00

Elément N°	ANNEXE au Bilan et au Compte de Résultat du 01/01/2017 au 31/12/2017	Informations Produites Note N°	Informations Non produites	
			N/S *	N/A *
1	I . REGLES ET METHODES COMPTABLES	01		
	II . COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT			
2	Etat de l'actif immobilisé	02		
2	Etat des amortissements	03		
3	Etat des plus-values sur actif immobilisé	04		
4	Etat des provisions	05		
5	Etat des échéances des créances et des dettes	06		
6	Informations et commentaires sur :			
	- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
	- Réévaluation			X
	- Frais d'établissement			X
	- Fonds commercial			X
	- Produits à recevoir	07		
	- Charges à payer	08		
	- Charges et produits constatés d'avance	09		
	- Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
	III. ENGAGEMENTS FINANCIERS			
7	Crédit bail		X	
8	Engagements financiers	12		
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
	IV. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS			
	Subventions d'équipement			X
	Faits marquants de l'exercice			X
	Provisions pour risques et charges	10		
	Provisions pour congés payés	10		
	Tableau des créances douteuses et irrécouvrables	11		
	V. AUTRES INFORMATIONS			
	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	13		
	Informations relatives à la Subvention d'exploitation	13		
	Informations relatives à la provision pour litige			X
	Honoraires du Commissaire aux Comptes	13		
	VI. ENGAGEMENT HORS BILAN			
	Passif Social	14		

** N/S = non significatives

N/A = non applicables



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles 8 à 17 du Code du Commerce retenant, notamment, les principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles comptables relatives aux actifs et aux amortissements par composants, issues des règlements CRC n°2002-10 et 2004-06 s'appliquent de manière obligatoire aux exercices ouverts depuis du 1er janvier 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II. MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations correspondent aux éléments identifiables du patrimoine, contrôlés par l'entité et procurant des avantages économiques futurs.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en fonction des éléments principaux qui les composent (composants) et qui ont une durée réelle d'utilisation différente de l'immobilisation principale. Seuls les composants représentant un élément substantiel d'une immobilisation doivent être identifiés.

Méthode rétrospective :

La méthode "rétrospective" de reconstitution du coût historique amorti sur la base de la durée réelle d'utilisation pour les immeubles a été retenue au 01 Janvier 2005

Le différentiel d'amortissement avec la durée d'usage fiscale a été porté en Fonds Propres pour la somme de 123.644 €.



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

Pour les immobilisations non décomposables à l'origine, la mesure de simplification prévue pour les Petites et Moyennes Entreprises issue du règlement CRC 2005-09 a été poursuivie. Ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscale et non sur la durée réelle d'utilisation, sans comptabilisation de l'amortissement dérogatoire.

Le cas échéant, l'amortissement fiscal calculé selon le mode dégressif n'est pas comptabilisé en amortissement dérogatoire.

Lors de l'achat du Bâtiment de l'EA Guéderies situé à NEUILLE, les frais de notaire ont été intégrés à la valeur de rachat en Immobilisation.

D'une manière générale, les frais annexes d'acquisition d'immobilisation sont intégrés dans le prix de revient de l'immobilisation.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les stocks de marchandises, emballages ont été évalués au coût réel (prix d'achat plus frais accessoires).

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III . INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les spécificités relatives aux traitements comptables

- des subventions
- des provisions pour risques et charges
- de la provision pour congés payés
- des créances douteuses et irrécouvrables font l'objet d'une information au paragraphe :

" AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS ".

 **SOREX**
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

IMMOBILISATIONS AU 31/12/2017

	A NOUVEAU au 01/01/2017	ACQUISITIONS 2017	CESSIONS 2017	SOLDE au 31/12/2017
Logiciels, licence	22 760	6 600	329	29 032
Terrains	156 457	31 724		188 182
Agencements Bâtiments	2 924 764	68 243		2 993 006
Inst.Techn.Mat.& Outillage	1 198 042	89 495	9 909	1 277 628
Autres Immo.corporelles Matériel Transport Matériel & mobilier Bureau A.A.I. divers Animaux de service	573 419	11 885	5 902	579 402
Immobilisations en cours	0	9 297		9 297
	4 875 443	217 245	16 140	5 076 548

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Participations	0			0
Prêts	0			0
Dépôts et cautionnements	381		38	343
	381	0	38	343

TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 875 824	217 245	16 179	5 076 890
-------------------------------	------------------	----------------	---------------	------------------



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

AMORTISSEMENTS AU 31/12/2017

	A NOUVEAU au 01/01/2017	Augmentation 2017	Diminution 2017	SOLDE au 31/12/2017
Logiciels, Licence	12 355	3 406	329	15 432
Terrains	4 031	1 645		5 676
Agencements Bâtiments	623 249	113 360		736 610
Inst.Techn.Mat.& Outillage	1 078 924	37 777	9 909	1 106 792
Autres Immo.corporelles Matériel Transport Matériel & mobilier Bureau A.A.I. divers	430 603	41 574	5 902	466 275
	2 149 163	197 762	16 140	2 330 784



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

ETAT DES PLUS-VALUES SUR ACTIF IMMOBILISE AU 31/12/2017

	Valeur d'actif	Amort. pratiqués	Valeur nette Comptable	Prix de cession	(+) ou (-) Value
Logiciels	329	329	0		0
			0		0
			0		0
Terrains					
Agencement terrain			0		0
Constructions					
Bâtiments			0		0
Terrain nu			0		
Inst.Tech.Mat.& Outillage					0
Inst.Tech.Mat.&Outillage			0		0
Matériel industriel	9 909	9 909	0	500	500
Outillage industriel			0		0
Aut.immo.corporelles					0
Agenc.Amégmt divers			0		0
Matériel de transport			0		0
Mat. et Mob.Bureau	5 902	5 902	0		0
			0		0
Immobilisations en cours					
Virement					0
TOTAL GENERAL	16 140	16 140	0	500	500

(Cpte
675200)

(Cpte 775200)



COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale d'Angers

3 rue Fernand Forest - BP 70814

49008 ANGERS CEDEX 01

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN AU 31/12/2017

	Montant Début exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant Fin exercice
<u>Provisions pour risques et charges</u>				
Provision p/insuffisance d'activité	0			0
Provision pour perte de change	0			0
Provision pour risques	271 660	5 443	1 143	275 960
Total 1	271 660	5 443	1 143	275 960
<u>Provisions pour dépréciation</u>				
Sur comptes clients	146 916	1 147	367	147 695
Sur immobilisations financières	0			0
Total 2	146 916	1 147	367	147 695
TOTAL GENERAL	418 576	6 590	1 510	423 655
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		6 590	1 510	
- financières		0	0	
- exceptionnelles		0	0	
- transféré en fonds propres			0	



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

CREANCES ET DETTES AU 31/12/2017

ETAT DES CREANCES		BRUT	(-) d' 1 an	(+) d' 1 an
Créances rattachés à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières		343		343
Clients douteux ou litigieux		172 259		172 259
Autres créances clients		988 667	988 667	
Personnel & comptes rattachés		243 924	243 924	
Sécurité sociale & autres org.sociaux				
Etat : impôts sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		15 350	15 350	0
Etat : autres impôts & taxes				
Etat : divers				
Groupe & associés				
Débiteurs divers		3 689	3 689	
Charges constatées d'avance		26 546	26 546	
		1 450 777	1 278 176	172 601
ETAT DES DETTES	BRUT	(-) d' 1 an	(+) 1an (-) 5ans	(+) de 5 ans
Emprunt obligataire conv.				
Autre emprunt obligataire				
Emprunts	1 119 032	142 201	420 441	556 390
Découverts				
Emp.&Dettes financ.divers				
Frs & cptes rattachés	170 970	170 970		
Personnel & cptes rattach.	403 040	403 040		
Séc.Soc.& aut.organismes	311 819	311 819		
Etat : Impôts s/bénéfices	1 315	1 315		
Etat : Tva	220 907	220 907		
Etat : obligat.cautionnées				
Etat : aut.impôts & taxes	58 195	58 195	0	
Dettes s/immo.& cptes ratt.			0	
Avance & acomptes reçus				
Autres dettes	0			
Produits const.d'avance	31 821	31 821		
	2 317 099	1 340 268	420 441	556 390
Emprunts souscrits s//exercice	49 000			
Emprunts remboursés s//exerc.	132 252			
Emprunts & dettes aux associés				



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

PRODUITS A RECEVOIR AU 31/12/2017

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

Créances clients et comptes rattachés		0
Clients, factures à établir	0	
Fournisseurs		0
Fournisseurs, RRR à obtenir	0	
Personnel		243 770
DDTE-Rembt Aide au poste s/Prov.C.Payés	243 770	
	0	
Organismes Sociaux		1 949
Prévoyance GAN-VIE	1 766	
Participation CE - Pot NOEL	182	
Etat		0
Autres Créances		0
Autres immobilisations financières		0
TOTAL		245 719

CHARGES A PAYER AU 31/12/2017

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit		2 992
Intérêts courus sur emprunts	1 911	
Intérêts courus sur mandat gestion	1 081	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		27 871
Fournisseurs, factures non parvenues	27 871	
Fournisseurs Immobilisations, factures non parvenues		
Dettes fiscales et sociales		564 135
Dettes provisionnées pour congés à payer	396 540	
Personnel, autres charges à payer	6 500	
Organismes sociaux, autres charges à payer	102 900	
Etat, charge à payer	58 195	
Autres dettes		0
Divers, charge à payer		
Clients, Avoir à établir		
		594 997



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31/12/2017

	CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation		26 546		
Abonnement Doc.Gale	1 099			
Abonnement Logiciel	2 090			
Maint.& Loyer photocopieur,scanner	1 829			
Maintenance informatique	2 644			
Maintenance diverses	463			
Assurances	13 046			
Abonnement ADSL	342			
Abonnement Portable	88			
Taxe essieu				
L.C.B. - Commissions payées d'avance	4 183			
Stock Gaz La Ronde	435			
Vêtement travail et divers	328			
Produits d'exploitation				31 821
Ind.Journalière SS et Prévoyance			2 321	
En-cours facturation client			29 500	
		26 546		31 821



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

Provisions pour congés payés

Il a été comptabilisé sous forme de charge à payer le montant des indemnités de congés payés acquises au 31 décembre 2017 pour chaque salarié (encadrement - ouvrier handicapé...), ainsi que les charges sociales et fiscales correspondantes.

Pour les Entreprises Adaptées dont la rémunération de l'ouvrier handicapé est financée pour une partie par des fonds publics (Aide au poste), la provision pour congés payés est couverte par un remboursement à obtenir des bailleurs de fonds.

Ce remboursement est donc comptabilisé en produit à recevoir.
(voir Annexe - Élément 6 - Note N°07)



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

Créances douteuses et irrécouvrables

Rappel : Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses sont des créances certaines dans leur principe, mais dont le recouvrement apparaît incertain.

L'irrécouvrabilité d'une créance résulte du caractère définitif de sa perte.

Les charges et produits résultant des créances douteuses et irrécouvrables peuvent avoir le caractère :

- soit d'une charge d'exploitation
- soit d'une charge exceptionnelle.

Créances douteuses au 31 décembre 2017

	TOTAL H.T.	Taux provision	Provision
EA BANCHAIS-Client Douteux FRANCE URBA	97 890	100%	97 890
EA BANCHAIS - Client Douteux ATA	9 514	100%	9 514
EA BANCHAIS - Client Douteux IDC	5 317	100%	5 317
EA BANCHAIS - Client Douteux ADHENE0	950	100%	950
EA BANCHAIS - Client Douteux LOISELET	2 188	100%	2 188
EA BANCHAIS - Client Douteux ATM	774	100%	774
EA BANCHAIS - Client Douteux THEORE	532	100%	532
EA BANCHAIS - Client Douteux DAVID SA	551	100%	551
EA BANCHAIS - Client Douteux Activité Ciale	1 988	100%	1 988
EA GUEDERIES - Client Douteux ALTIA	27 992	100%	27 992
	147 695		147 695

Créances irrécouvrables au 31 décembre 2017

	Montant
	0

dont : <u>Charges d'exploitation</u>		
654 Créances irrécouvrables		
681 Dotation provision créances douteuses	1 147	
<u>Produits d'exploitation</u>		
781 Reprise s/provision créances douteuses		367
<u>Charges exceptionnelles</u>		
671 Créances irrécouvrables		
<u>Produits exceptionnels</u>		
771 Rentrées sur Créances amorties		28
	1 147	395



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

III. ENGAGEMENTS FINANCIERS

- 1 - Nature : **Prêt Association en devise**
Objet : **Achat et construction d'un atelier et siège de l'ISTA**

Montant du Prêt : **500.000 €**
Date de réalisation : **1 Juillet 2003**
Durée : **180 mois** Échéance : **Trimestriel**
Taux de référence : **EURIBOR 3 mois au 31/03+30/06+30/09 et 31/12 de chaque année**
TAUX DE LA DEVISE sur la période sans les autres cas.
Taux Effectif Global : **1,21%**

MODIFIÉ par Avenant du 30 Avril 2012 :

Montant du Prêt : **293.994,47 €**
Date de réalisation : **05/08/2012**
Durée : **81 mois** Échéance : **Trimestriel**

GARANTIES : Engagement d'Hypothéquer

- 2 - Nature : **Prêt Association**
Objet : **Extension d'un atelier (EA BANCHAIS)**

Montant du Prêt : **800.000 €**
Date de réalisation : **17 Juillet 2011**
Durée : **180 mois** Échéance : **Mensuel**

GARANTIES : Engagement d'Hypothéquer

- 3 - Nature : **Prêt Association**
Objet : **Achat et extension d'un atelier (EA GUEDERIES)**

Montant du Prêt : **572.000 €**
Date de réalisation : **05 Mai 2015**
Durée : **180 mois** Échéance : **Mensuel**

GARANTIES : Engagement d'Hypothéquer

- 4 - Nature : **Prêt Association**
Objet : **Travaux amélioration (EA BANCHAIS)**

Montant du Prêt : **49.000 €**
Date de réalisation : **22 Septembre 2017**
Durée : **60 mois** Échéance : **Mensuel**

GARANTIES : Néant



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à **157.670 €** en **2017**.

Honoraires du Commissaire aux Comptes

En application des dispositions de l'article R.123-198 du Code de Commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les comptes financiers, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Cette disposition est applicable à l'Association.

Au cours de l'exercice 2017, le montant des honoraires comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élève à 5.220,00 € HT.

Passif Social

Afin de respecter l'article L.123-13 du commerce qui impose à chaque entreprise de procéder à l'évaluation de ses engagements de protection sociale, nous avons évalué à **275.960,00 €** l'engagement de l'ISTA en matière d'Indemnités de Fin de Carrière au 31 décembre 2017.

Elles sont calculées en fonctions des dispositions du Code du travail et selon les hypothèses suivantes :

- Age de la retraite : 65 ans
- Table de mortalité utilisée : TG05
- Taux de rotation : 1 %
- Taux de charges retenu : 31 %
- Taux d'actualisation et de revalorisation : 1.3 %.

Ce passif social est comptabilisé en " Provision pour retraite "

